RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille - 01200 VALSERHÔNE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC153

Conseil Communautaire du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Billiat, sous l'autorité de Monsieur Florian MOINE, Président.

Présents :
BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON
CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER
MONTANGES : Christophe MARQUET
PLAGNE : Philippe DINOCHEAU
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET
SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI
VALSERHÔNE : Anne-Laure OLLIET – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON - Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI – Nicolas JACOUP - Gautier PRÉAUX - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Marie PFISTER

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI

Présents : 33
Pouvoirs : 3
Votants : 36

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Secrétaire de séance : Alain DE BARROS

Nature de l'acte : *5. Institutions et vie politique – 5.3 Désignation de représentants*

Objet : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain (SIEA)

Monsieur le Président indique que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dispositions de l'article de la loi n°2015-992 transposées à l'article L. 2224-37-1 du CGCT) a prévu la création d'une commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) entre les syndicats détenant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique (AODE) et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

Par délibération du 18 novembre 2016, le comité syndical du SIEA a décidé la création de la CCPE.

Il convient en conséquence de désigner un représentant de la Communauté de communes au sein de cette instance.

Il précise que le choix de l'organe délibérant porte sur l'un de ses membres.

Monsieur Christophe MARQUET propose sa candidature.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie,

VU les candidatures présentées,

VU l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE DESIGNER** M. Christophe MARQUET pour représenter la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain (SIEA).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 20 OCT. 2026

Publié le : 20 OCT. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Alain DE BARROS

Le Président,
Florian MOINE

Communauté de Communes Terre Valserhône